

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 25 février 2014 à 20h**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq février à 20h, le Conseil Municipal, convoqué le 17 février 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

**Présents 15** Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, COURTADE Christine, DEAT Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire et SOULAGNET Christophe.

**Absent représenté 1** Madame Suzanne ARTIGANAVE (pouvoir donné à Madame CAMBET).

**Absents 2 :** Monsieur Jean-Pierre SOMPROU et Madame Sylvie ZEROUAL

La convocation a été affichée le 17 février 2014. Madame CAMBET a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, était également présente.

**Délibération n° 1 : Demande au titre du fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles (Etat)**

Monsieur le Maire rappelle les inondations qui ont touché la commune les 25 et 26 janvier derniers. Un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé aux services préfectoraux le 27 janvier. L'état de catastrophe naturelle ne concerne que le patrimoine bâti et les éléments assurés au titre des dommages aux biens.

Le fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles permet de couvrir les frais de travaux de remise en état des biens non assurables. En l'espèce, il convient de prévoir la réfection du chemin Cambus fortement dégradé du fait de ces intempéries.

Monsieur le Maire sollicite des membres de l'Assemblée l'autorisation d'établir un dossier de demande de subvention au fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles.

Un devis s'agissant de la remise en état du chemin Cambus a été remis en mairie le 14 février dernier. Il s'élève à un montant hors taxes de 23 255 € (27 906 € TTC).

**Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le devis présenté en séance par Monsieur le Maire et relatif à la remise en état du chemin Cambus
- **DECIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subventions au fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles.

*Présents : 15 Exprimés : 16 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0*

**Délibération n° 2 : Demande d'aide aux intempéries (Département)**

Monsieur le Maire rappelle les inondations qui ont touché la commune les 25 et 26 janvier derniers.

En complément de la demande de subvention au titre du fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles, il convient de solliciter une aide aux intempéries auprès du Département. Cette aide servira en cas d'attribution à la remise en état et la réfection du chemin Cambus.

Monsieur le Maire sollicite des membres de l'Assemblée l'autorisation d'effectuer une demande en ce sens au Département.

Un devis s'agissant de la remise en état du chemin Cambus a été remis en mairie le 14 février dernier. Il s'élève à un montant hors taxes de 23 255 € (27 906 € TTC).

**Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et après avoir délibéré :**

- **APPROUVE** le devis présenté en séance par Monsieur le Maire et relatif à la remise en état du chemin Cambus
- **DECIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande d'aide auprès du Département.

*Présents : 15 Exprimés : 16 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0*

.....  
**Délibération n° 3 : Personnel communal : régime indemnitaire : Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) : retrait de la délibération du 20 janvier 2014**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil que la délibération susvisée doit être retirée. En effet, elle n'avait pas été soumise pour avis au Comité Technique Paritaire.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi du projet de délibération et il conviendra de présenter de nouveau ce texte lors d'une prochaine séance et après avis de l'organe paritaire.

**Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire en ses explications complémentaires :**

- **DECIDE** à l'unanimité le retrait de la délibération du 20 janvier 2014 portant attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires.

*Présents : 15 Exprimés : 16 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0*

.....  
**Délibération n° 4 : Personnel communal : Création d'un poste d'agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles à temps non complet (30 heures hebdomadaires) et suppression d'un poste d'agent spécialisé de première classe des écoles maternelles à temps non complet (30 heures hebdomadaires)**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil la création d'un poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 30 mars 2014.

Par ailleurs, un poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) sera vacant à cette même date.

Considérant que cet emploi ne sera pas pourvu, il convient de le supprimer. Le Comité Technique Paritaire a été saisi pour avis quand à cette suppression.

Monsieur le Maire propose donc la suppression du poste d'ATSEM de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 30 mars 2014.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :**

- **DECIDE** à l'unanimité la création d'un poste d'agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles à temps non complet (30 heures hebdomadaires) à compter du 30 mars 2014.
- **DECIDE** à l'unanimité la suppression d'un poste d'agent spécialisé de première classe des écoles maternelles à temps non complet (30 heures hebdomadaires) au 30 mars 2014.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux attributions individuelles.
- **DIT** que les crédits budgétaires nécessaires seront prévus au budget primitif 2014 de la commune.

*Présents : 15 Exprimés : 16 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0*

**Délibération n° 5 : Redevance d'occupation du domaine public par ERDF année 2014**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux public de transport et de distribution d'électricité.

Il propose à l'Assemblée de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum et que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des 12 mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou de tout autre index qui viendrait lui être substitué.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :**

- **ADOpte les propositions telles que présentées par Monsieur le Maire concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux public de transport et de distribution d'électricité.**

*Présents : 15 Exprimés : 16 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0*

.....  
**Délibération n° 6 : Budget communal : repas des aînés – intégration en recettes de huit chèques**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que suite à l'organisation du repas des aînés huit chèques de 10 € chacun sont à encaisser. Ils représentent la participation demandée aux conjoints de moins de 65 ans des personnes ayant participé au repas du 16 février, la commune offrant le repas aux personnes âgées de 65 ans et plus.

Il est ainsi proposé d'encaisser ces chèques et de comptabiliser la recette d'un total de 80 € à l'article 7788 du budget communal.

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire en ses explications complémentaires et avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE de comptabiliser en recette les huit chèques de participation au repas des aînés**
- **DIT qu'ils seront comptabilisés à l'article 7788 du budget communal à intervenir.**

*Présents : 15 Exprimés : 16 Abstentions : 0 Pour : 16 Contre : 0*

.....  
**Questions diverses :**

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

Monsieur le Maire rappelle les dégâts provoqués par les inondations des 25 et 26 janvier. Le plan communal de sauvegarde a été mis en œuvre et notamment pour contacter les personnes vulnérables.

La Préfecture a missionné un cabinet qui s'est rendu sur les lieux de l'inondation et a effectué des relevés topographiques des zones touchées.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'ayant été soulevée,

**La séance du Conseil Municipal est levée à 21h**

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- Délibération n° 1 : Demande au titre du fonds de solidarité pour les catastrophes naturelles (Etat)
- Délibération n° 2 : Demande d'aide aux intempéries (Département)
- Délibération n° 3 : Personnel communal : régime indemnitaire : Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (IFTS) : retrait de la délibération du 20 janvier 2014
- Délibération n° 4 : Personnel communal : Création d'un poste d'agent spécialisé principal de deuxième classe des écoles maternelles à temps non complet (30 heures hebdomadaires) et suppression d'un poste d'agent spécialisé de première classe des écoles maternelles à temps non complet (30 heures hebdomadaires)
- Délibération n° 5 : Redevance d'occupation du domaine public par ERDF année 2014
- Délibération n° 6 : Budget communal : repas des aînés – intégration en recettes de huit chèques

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Monsieur Pascal COFFIN,

Madame Christine COURTADE,

Monsieur Olivier DEAT,

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Bernadette LIMERAT,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Madame Claire PUPION

Monsieur Christophe SOULAGNET.